

TITULAIRE	AUTORISATION	PROVISIONNEL 2003 Montant à verser au fonds (en milliers d'euros)
Uniglobe.	Arrêté du 8 juillet 1998.	13
UPC (ex-Médiaséaux Marne).	Arrêté du 17 juin 1998.	141
Ventelo (GTS Omnicom).	Arrêté du 18 décembre 1997.	354
Versatel-IDT Europe BV.	Arrêté du 16 avril 1999.	0
Viatel Operation SA.	Arrêté du 5 juin 1998.	94
Vine Télécom Network.	Arrêté du 5 janvier 2000.	0
Western Telecom.	Arrêté du 17 juin 1998.	11
XTS Network.	Arrêté du 4 août 2000.	0
XTS Network Caraïbes.	Arrêté du 4 août 2000.	9
Wordxchange.	Arrêté du 17 juin 1999.	0
ICS.	Arrêté du 11 février 1999.	107

**Arrêté du 13 octobre 2003 modifiant l'arrêté du 25 mars 1993 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux grades du corps des cadres supérieurs de La Poste et du corps des cadres supérieurs de France Télécom**

NOR : INDI0320443A

Le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et la ministre déléguée à l'industrie,

Vu le décret n° 93-511 du 25 mars 1993 portant classement hiérarchique de certains grades des personnels de La Poste et de France Télécom, modifié par le décret n° 98-430 du 2 juin 1998, par le décret n° 2001-821 du 7 septembre 2001 et par le décret n° 2003-981 du 13 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 93-514 du 25 mars 1993 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des cadres supérieurs de La Poste et au corps des cadres supérieurs de France Télécom ;

Vu l'arrêté du 25 mars 1993 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux grades du corps des cadres supérieurs de La Poste et du corps des cadres supérieurs de France Télécom,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le tableau inséré à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 mars 1993 susvisé est remplacé par le tableau ci-après :

ÉCHELONS	INDICES BRUTS
Echelon fonctionnel.....	HEA
Echelon fonctionnel.....	1015
15 <sup>e</sup> échelon.....	966
14 <sup>e</sup> échelon.....	925
13 <sup>e</sup> échelon.....	884
12 <sup>e</sup> échelon.....	844

ÉCHELONS	INDICES BRUTS
11 <sup>e</sup> échelon.....	803
10 <sup>e</sup> échelon.....	785
9 <sup>e</sup> échelon.....	761
8 <sup>e</sup> échelon.....	713
7 <sup>e</sup> échelon.....	679
6 <sup>e</sup> échelon.....	638
5 <sup>e</sup> échelon.....	597
4 <sup>e</sup> échelon.....	557
3 <sup>e</sup> échelon.....	513
2 <sup>e</sup> échelon.....	469
1 <sup>e</sup> échelon.....	427

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 2003.

*La ministre déléguée à l'industrie,*  
NICOLE FONTAINE

*Le ministre de la fonction publique,  
de la réforme de l'Etat  
et de l'aménagement du territoire,*  
JEAN-PAUL DELEVOYE

*Le ministre délégué au budget  
et à la réforme budgétaire,*  
ALAIN LAMBERT